



**MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX**  
**Département de l'Isère**  
**Canton de Grenoble 2**  
**Arrondissement de Grenoble**

Convocation du 30 juin 2020

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux**

**Séance du 06 juillet 2020.**  
**Délibération 2020-23**

Le six juillet deux mille vingt à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnr BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide FAYE, Norbert COLLIAT, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Nawel BEGHIDJA, Pierre HEINRICH, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Fatima KRAIM, Florian BERNHEIM

Procuration : Vincent GOSSE donne procuration à Morgan BOUCHET, Yanice ZIDOUN donne procuration à Mireille PERINEL

Absent(e)s :

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Angèle ABBATTISTA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée

---

Rapporteur : Mireille PERINEL

---

Objet : **FINANCES – BUDGET COMMUNE – Affectation du résultat 2019**

Le Rapporteur propose au Conseil Municipal :

- Après avoir délibéré et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF 2019 de la ville, dressé par M. Sylvain LAVAL, Maire
- Après avoir constaté le résultat de l'exercice 2019

Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 juin 2020

Le rapporteur propose au Conseil municipal

- d'AFFECTER au budget 2020, les résultats 2019 ci-après :

1 – Détermination du résultat à affecter

Section fonctionnement

Dépenses

Recettes

Réalisé	- 5 173 098,35 €	6 055 235,89 €
Excédent de fonctionnement		882 137,54 €
Résultat fonctionnement antérieur reporté		+ 2 730 070,99 €
Résultat à affecter (A)		3 612 208,53 €

## 2 – Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Section investissement		Dépenses	Recettes
Réalisé		- 2 700 066,02 €	3 227 214,56 €
Excédent d'investissement			527 148,54 €
Résultat d'investissement antérieur reporté		- 728 589,77 €	
Résultat d'investissement cumulé déficit (B)		- 201 441,23 €	
Restes à réaliser au 31/12/2017 (C)		- 861 703,06 €	285 006,00 €
Déficit d'investissement (B) + (C)		- 778 138,29 €	

CONSTATE les résultats 2019 au 31/12/2019, à savoir :

- 1) un excédent de fonctionnement de : +3 612 208,53 €
- 2) un déficit d'investissement de : - 201 441,23 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE l'affectation des résultats pour le budget primitif 2020 et l'inscription
 

au 002 (R)	2 834 070,24 €
au 001 (D)	201 441,23 €
au 1068	778 138,29 €

Le rapporteur entendu,  
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,  
Après en avoir délibéré,

- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 07 juillet 2020

Acte certifié exécutoire depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication



Sylvain LAVAL.